PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

2019-03-04

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 mars 2019 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

EST ABSENT : M. Jacques Bogenez

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau.

EST AUSSI PRÉSENT Paul Conway, adjoint à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019 avec modifications
4. Période de questions des citoyens et visiteurs
5. PIIA – 5020, chemin de Capelton
6. PIIA – 6080, chemin Dunant
7. Adoption règlement 2019-02 rémunération des élus
8. Adoption règlement 2019-04 moules zébrées
9. Adoption règlement 2019-05 zonage (deuxième projet)
10. Adoption règlement 2019-06 usages conditionnels (deuxième projet)
11. Reddition de comptes MTQ – PAERRL
12. Entente intermunicipale de loisirs avec North Hatley
13. Comité intermunicipal de loisirs avec North Hatley
14. Entente prévention Régie incendie Memphrémagog Est
15. Demande de signalisation passage de cavaliers
16. Nomination des membres du CCU
17. Nomination du maire suppléant
18. Politique de location de salles modifiée
19. Banque d'heures et consultation Monty Sylvestre 2019
20. Vente pour défaut de paiement de taxes
21. Demande de modification à la loi sur les ingénieurs
22. Adoption des comptes à payer
23. Correspondance
24. Divers
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de la séance

19-03-04.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h 02 et déclare la séance ouverte.

19-03-04.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019 AVEC MODIFICATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 4 février 2019 soit adopté en corrigeant les montants inscrits à la résolution **19-02-04.18**
Sécurité civile - demande d'aide financière- volet II, comme suit :
Coût total estimé 17 585 $
Contribution de la municipalité 7 585 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

19-03-04.05 **PIIA – 5020, CHEMIN DE CAPELTON**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant le lot 2 131 292, situé sur le chemin de Capelton;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 131 292, chemin de Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.06 **PIIA – 6080, CHEMIN DUNANT**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant le lot 4 879 173, situé sur le chemin Dunant;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 879 173, située sur le chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.07 **ADOPTION RÈGLEMENT 2019-02 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

ATTENDU QU'avis de motion du *Règlement 2019-02* a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 4 février 2019 ;

ATTENDU QU'un avis public du projet de règlement a été publié le 7 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement 2019-02 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'année 2019 et les années suivantes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.08 **ADOPTION RÈGLEMENT 2019-04 MOULES ZÉBRÉES**

ATTENDU QU'avis de motion du *Règlement 2019-04* a été donné lors de la séance du 4 février 2019 et que le projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement n° 2019-04 amendant le règlement 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.09 **ADOPTION RÈGLEMENT 2019-05 ZONAGE (DEUXIÈME PROJET)**

ATTENDU QU'avis de motion du *Règlement 2019-05* a été donné lors de la séance du 4 février 2019 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU la séance de consultation publique tenue le 27 février à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le deuxième projet du règlement 2019-05 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.10 **ADOPTION RÈGLEMENT 2019-06 USAGES CONDITIONNELS (DEUXIÈME PROJET)**

ATTENDU QU'avis de motion du *Règlement 2019-06* a été donné lors de la séance du 4 février 2019 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU la séance de consultation publique tenue le 27 février à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le deuxième projet du règlement 2019-06 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.11 **REDDITION DE COMPTES MTQ – PAERRL**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de cent six mille trois cent quatre-vingt-seize dollars (106 396 $) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.12 **ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS AVEC NORTH HATLEY**

ATTENDU QUE les municipalités du Canton de Hatley et du Village de North Hatley considèrent opportun d'unifier leurs offres respectives de services de

loisir et de permettre aux citoyens des deux communautés d'y avoir accès aux mêmes conditions, indépendamment du lieu de résidence;

ATTENDU QUE les municipalités du Canton de Hatley et du Village de North Hatley considèrent nécessaires de se doter d'une ressource professionnelle en loisirs et sont disposées à en partager les frais;

ATTENDU QUE pour ce faire, les municipalités du Canton de Hatley et du Village de North Hatley désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et en son nom l'*Entente intermunicipale relative au développement et à la prestation de l'offre de services de loisirs sur les territoires du Canton de Hatley et du Village de North Hatley*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.13 **COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LOISIRS AVEC NORTH HATLEY**

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au développement et à la prestation de l'offre de services de loisirs sur les territoires du Canton de Hatley et du Village de North Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la création d'un Comité intermunicipal de loisirs dont le mandat et la composition sont définis par ladite Entente intermunicipale;

DE NOMMER les élus suivants au Comité intermunicipal de loisirs :
1. Sylvie Cassar
2. Maryse Gaudreau
3. Martin Primeau

QUE la Coordonnatrice en loisirs et événements se joint aux représentants des municipalités lors des rencontres du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.14 **ENTENTE PRÉVENTION RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE chaque municipalité de la MRC a l'obligation de mettre en oeuvre ce schéma de couverture, selon les spécifications prévues aux plans de mise en oeuvre locaux;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la prévention incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion d'une entente ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration par la *Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est*, d'un service de prévention incendie sur le territoire de la municipalité;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et en son nom ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.15 **DEMANDE DE SIGNALISATION PASSAGE DE CAVALIERS**

ATTENDU la demande de signalisation au Ministère des Transports (MTQ), provenant d'un citoyen, pour une signalisation *Passage pour cavaliers* relative à une traverse perpendiculaire entre le 57 et le 80 route 143;

ATTENDU QUE le MTQ exige qu'une telle demande reçoive l'appui de la municipalité à savoir que la demande est justifiée**;**

ATTENDU QUE les questions de visibilité et de sécurité seront analysées par le MTQ avant toute approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande de signalisation *Passage pour cavaliers* au MTQ pour une traverse perpendiculaire de la route entre le terrain du 80 route 143 (côté ouest de la route) vers l'entrée du terrain du 57 route 143 (côté est de la route).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.16 **NOMINATION DES MEMBRES DU CCU**

Le conseil reporte sa décision sur la nomination des membres du CCU à une prochaine séance.

19-03-04.17 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU QUE monsieur Patrick Clowery est maire suppléant de la municipalité depuis le 1er août 2018 et jusqu'au 31 mars 2019**;**

ATTENDU QUE nous devons renommer le maire suppléant à partir du 1er avril 2019;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE NOMMER Vincent Fontaine, maire suppléant de la municipalité du 1er avril 2019 jusqu'au 30 novembre 2019;

D'AUTORISER le maire suppléant à représenter la municipalité à la MRC de Memphrémagog en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.18 **POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES MODIFIÉE**

ATTENDU la Politique de location de salles adoptée par la résolution 17-06-05.10;

ATTENDU QUE, suite à l'expérience de location depuis son adoption, il y a lieu de mettre à jour ladite politique;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU QUE

D'ADOPTER la Politique de location de salles modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.19 **BANQUE D'HEURES ET CONSULTATION MONTY SYLVESTRE 2019**

ATTENDU l'offre de service du cabinet Monty Sylvestre pour 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-03-04.20 **VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a adopté le règlement 1282 par lequel elle permet la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE selon les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, il faut ajouter un délai de trois (3) mois aux dates mentionnées à ces articles ;

ATTENDU QUE l'état prévu à l'article 1023 dudit *Code municipal du Québec* doit être présenté à la MRC Memphrémagog ;

ATTENDU QUE la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2019 se lit comme suit :

	Lot		Arrérages				
		2019	2018	2017	2016	Intérêts	Total
Chemin de fer Canadien Pacifique	2 132 248	n/a	55,04	46,74	99,93	64,50	**266.21**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2016-2017-2018 avec un taux de 16 % d'intérêt pour l'année 2016 et un taux de 12 % d'intérêt pour les années 2017, 2018 et 2019;

QUE la municipalité mandate Madame Kyanne Ste-Marie, directrice générale ainsi que Madame Annie Deshaies, adjointe à la trésorerie afin de représenter la municipalité à la MRC Memphrémagog pour la vente pour défaut de paiement de taxes le 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.21 **DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les ingénieurs stipule à son article 2 que : « les travaux de la nature de ceux-ci après décrits constituent le champ de la pratique de l'ingénieur : a) les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliés à un système de transport, dont le coût excède 3 000$; »

CONSIDÉRANT QUE cet article de loi n'a pas été modifié depuis plusieurs années, et donc le montant de 3 000$ devrait être indexé afin de refléter la réalité des coûts actuels des travaux de la nature de ceux mentionnés ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hatley propose une modification à l'article 2 a) de la loi sur les ingénieurs qui augmenterait le montant de 3 000$ à un montant d'au moins 25 000$ ou plus;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

QUE la municipalité du Canton de Hatley demande à la Fédération Québécoise des municipalités d'encourager le gouvernement provincial à modifier la loi sur les ingénieurs, tel que mentionné ci-haut;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au président de la FQM, à la MRC de Memphrémagog et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.22 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	**MONTANT**
201900057 à 201900154	648 433,26 $
Salaires février	25 886.14 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 5 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-03-04.23 **CORRESPONDANCE**

MTQ – va en appel d'offres pour la réfection du tablier du Pont McDonald. Prévue entre le 15 juin et le 15 septembre, fermeture complète pendant 7 semaines.

RAPPEL – MTQ – réfection et fermeture du pont du chemin Vaughan pendant 4-5 semaines, à partir de la fin juin.

NORTH HATLEY – 2e *Pause café* pour les aînés. Présentation du programme PAIR, thé, café et bouchées.

19-03-04.24 **DIVERS**

19-03-04.25 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

19-03-04.26 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 20 hg 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau Maire	Paul Conway Adjoint à la direction